

ADMV INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 route des Combrailles
63410 MANZAT
498 811 900 RCS CLERMONT FERRAND

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2023

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 20 route des Combrailles, 63410, MANZAT au 7 avenue des sports 63780 SAINT GEORGES DE MONS, et ce à compter du 1er janvier 2024.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article n° 4 - SIEGE SOCIAL des statuts de la manière suivante :

ARTICLE n° 4 - SIEGE SOCIAL - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 7 avenue des sports 63780 SAINT GEORGES DE MONS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Patrick BOULART
Gérant

